

Prévention. Batteries au lithium.

 **Helvetia
vous informe !**

Les batteries au lithium sont de plus en plus présentes dans nos objets du quotidien (mobilité, bricolage, téléphonie...).

En 2021 en France, ont été mis sur le marché :

- 1 670 millions de piles et accumulateurs portables (environ 37 kt) dont environ 25 % d'accumulateurs au lithium
- 7 millions d'accumulateurs automobiles (environ 123 kt) : lithium marginal par rapport au plomb
- 1 million de voitures électriques ou hybrides pour environ 40 millions de voitures en circulation à fin 2022
- 169 millions de piles et accumulateurs industriels (environ 152 kt) dont environ 15% d'accumulateurs lithium

Ce développement continue de s'accroître, et le stockage d'énergie (batteries stationnaires de grande capacité) commence à apparaître.

Dans ce contexte, nous souhaitons partager avec vous un ensemble de tous les dangers que représentent les batteries au lithium.

Pour chaque danger référencé, si vous souhaitez davantage d'informations, nous y avons associé un lien internet qui apporte un éclairage plus conséquent.

Pour en savoir plus

- [Analyse de risque](#)
- [Journée technique INRS](#)
- [Vidéo emballement thermique \(batterie de vélo\)](#)
- [Stockage d'énergie \(batteries stationnaires\)](#)

Les informations présentées ne le sont qu'à titre indicatif et général et ne peuvent pas être assimilées à des conseils. Bien qu'Helvetia fasse tout ce qui est raisonnablement possible pour s'informer auprès de sources qu'elle juge fiables, elle ne garantit pas que toutes les informations présentées sont exactes, fiables et complètes. Helvetia ne garantit pas non plus la disponibilité de ces sources dans le temps. Helvetia ne saurait être tenue responsable pour toute erreur ou omission dans les informations présentées et décline toute responsabilité sur l'utilisation qui en sera faite et des conséquences qui pourraient en découler. Il appartient à toute personne intéressée de vérifier les informations mises à disposition et d'en faire un usage approprié.

Phénomènes physiques

- **Emballement thermique** (du fait possiblement de : choc, défaut de fabrication, usure, décharge, court-circuit, surcharge, mauvaises conditions de stockage ou d'utilisation, environnement agressif)
(Source #1 / Source #2)
- **En cas d'incendie** : important dégagement de fumées, longue opération d'extinction (extinction difficile), le mieux est d'immerger la batterie lorsque c'est possible (sauf batterie LMP), risque de ré-ignition, réaction avec l'eau, effet missile *(Source)*
- **Risque de décomposition violente** *(Source #1 / Source #2)*
- **Toxicité** *(Source)*
- **Danger inhérent aux batteries usagées** *(Source)*
- **Danger inhérent aux batteries endommagées** *(Source)*
- **Danger inhérent aux batteries neuves** *(Source)*
- **Extinction compliquée** *(Source)*

Modalités d'organisation

- **Bien réfléchir préalablement** (stratégie à déployer)
Doivent être adaptés, notamment : endroit, manutention, détection, formation du personnel, moyens d'extinction (par exemple ressources en eau importantes), procédure de contrôle de l'intégrité et d'isolement, compatibilité avec le sprinkler.
(Source #1 / Source #2)
- **Organiser le SAV ou les retours clients** (en particulier : contrôler, isoler, évacuer) *(Source)*
- **Éviter de recharger**, ou alors mettre en charge en toute sécurité *(Source)*
- **Taux de charge**, respect des conditions de remisage
(Source #1 / Source #2)
- **Respect des conditions d'utilisation** *(Source)*
- **Rester informé** : De plus en plus de problèmes (= risque émergent), et une réglementation qui va s'approprier le sujet, notamment : véhicules électriques (batteries de forte capacité), parkings, stockage stationnaire *(Source #1 / Source #2 / Source #3)*